



LE GROUPE LA POSTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tarbes, le 29 février 2012

Travaux de rénovation de La Poste de Luz Saint Sauveur A partir du 12 mars

Rénovation du bureau de poste de Luz Saint Sauveur

Bénéficiant de ressources issues du fonds postal de péréquation territoriale, le bureau de poste de Luz Saint Sauveur va faire l'objet de travaux de rénovation. Ces travaux vont permettre **d'améliorer l'accueil des clients ainsi que les conditions de travail des agents.**

Durant cette période de travaux allant jusqu'au 25 avril à 14h, La Poste mettra tout en œuvre pour assurer l'ensemble de ses services dans les meilleures conditions :

- **Le retrait des lettres et colis recommandés ainsi que les affranchissements** s'effectueront du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 10h à 12h, au bureau de poste en travaux, accessible par le local des boîtes postales ;
- **toutes les autres opérations postales** pourront être réalisées à La Poste de Pierrefitte le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45, le mardi de 8h45 à 11h45 et de 14h15 à 16h45, le samedi de 8h45 à 12h15.

Le fonds postal de péréquation territoriale

L'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste ont signé en janvier 2011 le contrat de présence postale territoriale qui a fixé pour la période 2011-2013 les modalités de fonctionnement du fonds postal national de péréquation territoriale.

La ressource du fonds postal national de péréquation territoriale est principalement constituée de l'abattement de fiscalité locale dont La Poste bénéficie, qui est évaluée pour chacune des trois prochaines années à 170 millions d'euros. Ainsi, sur la durée du contrat, ce sont au total **510 millions d'euros** qui ont vocation à être consacrés au maintien de la présence postale. La Poste dédie cette ressource au financement du maillage territorial et **à la rénovation de bureaux**, essentiellement **dans les communes rurales** et dans les zones prioritaires : les zones urbaines sensibles et les départements d'Outre-mer.

Chaque année, la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) est invitée à proposer dans son département une répartition du fonds postal de péréquation territoriale dédiée aux programmes départementaux et aux programmes prioritaires.

Dans le Gers, le montant total du fonds postal de péréquation territoriale s'élève à **153 000€** cette année. C'est dans ce cadre que le bureau de poste de **Luz Saint Sauveur** va bénéficier de travaux de rénovation.